

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE et SPORTIF
C.R.O.S. BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
19 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de l'association COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE et SPORTIF
C.R.O.S. BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE et SPORTIF C.R.O.S. BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable indiqué dans le paragraphe de l'annexe intitulé "Changement de méthode".

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le traitement comptable des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 19 février 2021

SAS CABINET COUREAU



Jean-Pierre COUREAU
Commissaire aux comptes

BILAN ANNEE 2020

ACTIF	Brut	Amort. cumulés	N	N-1	PASSIF	N	N-1
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Fonds Associatif	176 036,75	145 182,76
Matériel Bur./Informatique	144 540,21	132 291,30	12 248,91	7 415,97	Report à nouveau	94 621,11	117 908,90
Matériel de Reprographie	44 055,03	44 055,03	0,00	0,00	Projet Associatif		30 853,99
Installations Techniques	5 975,47	5 975,47	0,00	0,00	Résultat de l'exercice		(23 287,79)
Matériel Transport	29 335,22	5 526,52	23 808,70	0,00	Subventions d'investissement	59 291,10	
Immobilisations financières	700,00		700,00	700,00	Subventions invest. inscrites cpte résultat	14 600,00	
S.T.	224 605,93	187 848,32	36 757,61	8 115,97	S.T.	343 137,63	270 657,86
CREANCES							
Usagers	16 576,73		16 576,73	13 235,63			
Conseil régional	118 500,00		118 500,00	118 650,00			
Afdas	18 833,00		18 833,00				
Autres créances	120,00		120,00	7 109,24			
S.T.	154 029,73		154 029,73	138 994,87			
BANQUE					PROVISIONS		
Compte courant Dijon	343,37		343,37	4 676,38	Provisions pour risques sociaux	23 848,63	23 848,63
Compte courant Besançon	0,00		0,00	3 809,96	S.T.	23 848,63	23 848,63
Compte livret Dijon	378 900,85		378 900,85	384 321,05			
Caisse Dijon	15,00		15,00	15,00			
S.T.	379 259,22		379 259,22	392 822,39	DETTES		
					Compte courant		
					Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 148,33	29 243,76
					Dettes Sociales et Personnel	79 186,97	72 341,79
					Autres dettes		14 619,41
					IS à payer	25,00	68,00
					S.T.	103 360,30	116 272,96
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 750,24		10 750,24	9 439,71	PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	110 450,24	138 593,49
TOTAL	768 645,12	187 848,32	580 796,80	549 372,94	TOTAL	580 796,80	549 372,94

COMPTE DE RESULTAT 2020 - PRODUITS	N	N-1
SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL		
Fonctionnement C.R.O.S. & actions	237 000,00	237 300,00
Contrat d'apprentissage		2 000,00
Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé	40 000,00	13 000,00
TOTAL	277 000,00	252 300,00
SUBVENTIONS DE L'ETAT - MINISTERE DU TRAVAIL		
Contrat d'apprentissage	9 500,00	
Aide à l'embauche des jeunes	1 000,00	
TOTAL	10 500,00	0,00
SUBVENTIONS DE L'ETAT - MINISTERE DE LA JUSTICE		
Développement activités sportives en milieu carcéral	11 404,13	26 950,20
TOTAL	11 404,13	26 950,20
SUBVENTIONS DE L'ETAT - MINISTERE DES SPORTS		
Jeux Olympiques pour la Jeunesse 2020	53 476,91	19 073,09
TOTAL	53 476,91	19 073,09
SUBVENTIONS DE L'ETAT - MINISTERE DES SPORTS		
ANS Fonctionnement	45 000,00	45 000,00
ANS Emploi	33 000,00	36 000,00
ANS Sports de nature & ERE	4 000,00	
ANS Promotion de la mixité dans le sport	6 000,00	9 000,00
ANS Promotion sport pour tous - Sentez-vous sport		3 000,00
ANS Classes Olympiques	12 500,00	12 500,00
ANS Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé	63 000,00	63 525,00
ANS Observatoire du sport		8 000,00
ANS Sport & Professionnalisation		5 000,00
ANS Parcours Réussite des Sportifs	3 000,00	
ANS Prévention Santé des sportifs	9 000,00	
ANS Sport en entreprise	3 000,00	
CNDS Etude emploi champ sport / reliquat 2017	1 446,69	1 553,31
DRDJSCS Mise à jour base RES		12 000,00
DRDJSCS Clip laïcité / reliquat 2018	15 000,00	
DRDJSCS Classes Pierre Coubertin & Alice Milliat	14 000,00	
DRDJSCS Prévention des incivilités et de la violence dans le sport	1 000,00	
TOTAL	209 946,69	195 578,31
SUBVENTION AGENCE REGIONALE DE SANTE		
Réseau Sport Santé	135 000,00	125 000,00
TOTAL	135 000,00	125 000,00
AUTRES SUBVENTIONS		
C.N.O.S.F. Référents Territoriaux	7 500,00	7 500,00
C.N.O.S.F. Travaux PST	761,78	3 000,00
TOTAL	8 261,78	10 500,00
COTISATIONS		
Affiliations	17 750,00	17 600,00
TOTAL	17 750,00	17 600,00
DIVERS		
Sport en entreprise - Work&Move®	1 142,00	15 529,00
Service payé	14 432,00	14 456,00
Participation aux frais et fournitures	6 395,94	9 408,75
Autres participations et prestations	22 891,92	37 940,23
TOTAL	44 861,86	77 333,98
ABANDON FRAIS BENEVOLES		
TOTAL	912,00	846,00
PRODUITS GESTION COURANTE		
Quote-part d'élément viré au compte de résultat	1 411,33	
Produits divers gestion courante		907,20
TOTAL	1 411,33	907,20
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts livrets	500,85	966,62
Revenus valeurs mobilières	154,01	452,39
TOTAL	654,86	1 419,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Partenariat / ACEF		1 000,00
TOTAL	0,00	1 000,00
REPRISE SUR PROVISION		
TOTAL	0,00	9 445,25
TRANSFERT DE CHARGES		
TOTAL	6 334,07	9 781,86
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		
TOTAL	7 498,00	0,00
TOTAL	785 011,63	747 734,90

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT 2020 - CHARGES	N	N-1
COTISATIONS DIVERSES	1 178,67	719,33
DELEGATIONS & ACTIONS SPECIFIQUES		
Sport & Education et Citoyenneté		
Concours régional Femmes et Sport	4 078,21	7 106,72
Commission Mixité	237,16	2 023,47
Clip Laïcité	15 000,00	
Classes Olympiques & Semaine Olympique et Paralympique	4 818,87	13 989,08
Classes P.Coubertin & A.Milliat	14 469,50	877,00
Développement activités sportives en milieu carcéral	6 604,13	24 550,20
Prévention des incivilités et de la violence dans le sport	826,49	317,12
Sport & Politiques Publiques et Haut niveau		
Commission Sport de Haut niveau & Objectif Médailles	275,76	1 696,41
Soutien au sport de haut niveau - JOJ 2020	43 728,78	19 073,09
Challenge Commune La Plus Sportive		1 598,08
Commission Sports de Nature & Education Relative à l'Environnement	112,70	1 014,60
Mise à jour base Recensement Equipements Sportifs		12 000,00
Groupe de travail "Sport dans les E.P.C.I."	504,20	2 174,68
Sport & Professionnalisation		
Formation Sport & maladies chroniques - APA - PSC1	2 333,13	10 677,52
Etude "Emploi champ sport"	1 180,05	1 553,31
Sport & Santé et Bien-être		
Commission prévention santé des sportifs	88,94	3 504,12
Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé	72 466,27	73 290,51
Réseau Sport Santé	32 539,72	15 119,78
Etude "Start up sport santé"	3 425,19	
Sport en entreprise - Work&Move@	1 039,56	3 226,85
CNOSF Aide PST 2020 / CDOS	604,40	
TOTAL	204 333,06	193 792,54
FRAIS REUNIONS	7 517,02	20 672,72
MISSIONS RECEPTIONS & RELATIONS PUBLIQUES		808,52
FRAIS GENERAUX		
Fournitures et matériels de bureau	3 531,00	5 048,46
Compteur photocopieur	1 868,48	1 897,28
Promotion - Récompenses	222,98	875,15
Location bureaux & charges	18 787,86	18 187,96
Location photocopieur	17 516,68	17 291,16
Location salles & matériel		18,00
Location véhicules	4 458,81	4 744,97
Location autres	537,84	
Assurances	4 511,81	3 723,43
Entretien locaux & matériel	5 211,24	1 908,02
Documentation - Abonnements	2 462,46	2 991,38
Poste & Télécommunications	13 238,97	11 667,20
Frais divers	116,03	167,81
TOTAL	72 464,16	68 520,82
PUBLICITES, PUBLICATIONS		2 731,46
COMMUNICATION	3 148,66	2 517,08
HONORAIRES		
Honoraires Commissaire aux Comptes	2 754,00	2 700,00
TOTAL	2 754,00	2 700,00
IMPOTS ET TAXES		
Formation professionnelle continue	6 618,50	6 955,29
Taxe sur les salaires	10 089,00	8 959,00
Impôts sociétés & autres taxes	497,76	68,00
TOTAL	17 205,26	15 982,29
CHARGES DE PERSONNEL		
Traitements et salaires	331 682,12	336 423,85
IJSS & autres indemnités	1 713,40	10 261,31
Charges sociales	64 667,58	112 628,62
Formation professionnelle	998,00	270,00
Variation provision pour congés payés et charges	5 328,02	-3 356,42
Médecine du travail	1 296,71	1 322,82
Autres charges de personnel	2 650,64	1 833,80
TOTAL	408 336,47	459 383,98
AUTRES CHARGES DE GESTION		
Charges diverses gestion courante	134,69	30,23
TOTAL	134,69	30,23
DOTATION AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Sur immobilisations	7 118,54	3 163,72
TOTAL	7 118,54	3 163,72
CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 530,00	
TOTAL	725 720,53	771 022,69
Résultat de l'exercice	59 291,10	(23 287,79)
TOTAL	785 011,63	747 734,90

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	3
Tableau de variation des fonds associatifs	4
Etat des provisions	4
Etat des échéances des créances et des dettes	5
Evaluation des immobilisations corporelles	5
Evaluation des créances et des dettes	5
Dépréciation des créances	5
Produits à recevoir	5
Détail des produits à recevoir	6
Charges à payer	6
Détail des charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	7
Détail des charges constatées d'avance	8
Détail des produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	9
Honoraires des commissaires aux comptes	9
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 580 796.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 776 858.77 Euros et dégageant un excédent de 59 291.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entité est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

L'application du règlement ANC n° 2018-06 applicable aux associations à compter du 1/01/2020 constitue un changement de méthode comptable.

Le compte 19 "Projet associatif" pour 30.853,99 € a été réaffecté au compte 1021 "Fonds associatifs".

Informations générales complémentaires

OBJET SOCIAL :

En tant qu'organe déconcentré, le CROS a pour objet de représenter le CNOSF dans son ressort territorial. A ce titre, il veillera à :

1. propager les principes fondamentaux de l'Olympisme définis par Pierre de Coubertin et énoncés dans la Charte Olympique,
2. participer aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale,
3. développer, promouvoir et protéger le Mouvement Olympique de son ressort territorial, conformément à la Charte Olympique et d'assurer le respect des dispositions de celles-ci,
4. alerter le CNOSF sur toute utilisation des propriétés Olympiques au sens des dispositions de la Charte Olympique
5. oeuvrer, conformément aux principes définis par la Charte Olympique, pour maintenir à l'échelle de son territoire, des relations d'harmonie et de coopération avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités publiques et toute organisation pouvant contribuer au développement du sport mais aussi à la préservation des principes fondamentaux et des valeurs de l'Olympisme.

COTISATIONS :

Les cotisations sont comptabilisées lors de l'encaissement et non lors de l'appel. Les cotisations des membres sont des cotisations sans contrepartie autre que le droit d'exercer le droit de vote aux Assemblées Générales.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 302		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 964		
Matériel de transport	2 979		26 357
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	118 901		9 404
TOTAL	123 844		35 760
Prêts, autres immobilisations financières	700		
TOTAL	700		
TOTAL GENERAL	188 846		35 760

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			64 302	64 302
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 964	1 964
Matériel de transport			29 335	29 335
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			128 305	128 305
TOTAL			159 604	159 604
Prêts, autres immobilisations financières			700	700
TOTAL			700	700
TOTAL GENERAL			224 606	224 606

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	64 302			64 302
Terrains	2 979			2 979
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 964			1 964
Matériel de transport		2 548		2 548
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	111 485	4 571		116 056
TOTAL	116 428	7 119		123 546
TOTAL GENERAL	180 730	7 119		187 848

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	2 548				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 571				
TOTAL	7 119				
TOTAL GENERAL	7 119				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	145 183		30 854		176 037
Réserves :					
Report à nouveau	117 909	23 288		0	94 621
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 288			82 579	59 291
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement			14 600	1 411	13 189
Provisions réglementées					
TOTAL I	239 804	23 288	45 454	81 168	343 138

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	23 849				23 849
TOTAL	23 849				23 849
TOTAL GENERAL	23 849				23 849

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	700	700	
Autres créances clients	16 697	16 697	
Divers état et autres collectivités publiques	137 333	137 333	
Charges constatées d'avance	10 750	10 750	
TOTAL	165 480	165 480	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	23 967	23 967		
Personnel et comptes rattachés	31 112	31 112		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 069	37 069		
Impôts sur les bénéficiaires	25	25		
Autres impôts taxes et assimilés	11 006	11 006		
Autres dettes	181	181		
Produits constatés d'avance	110 450	110 450		
TOTAL	213 811	213 811		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	137 333
Total	137 333

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
Etat Aide à l'embauche jeunes de - 26 ans	3 333
Région BFC Sub CRDS 2020 solde	118 500
AFDAS contrat apprentissage	15 500
Total	137 333

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 658
Dettes fiscales et sociales	58 709
Total	82 367

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	23 658
Provision congés payés (charges incluses)	42 002
AFDAS Formation 2020	6 618
Taxe sur les salaires 2020	10 089
Total	82 367

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		10 750
Total		10 750
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		110 450
Total		110 450

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PITNEY BOWES LOC MAF	159		
EVEN'DIA SPORTMAG ABT OCT 20	928		
GROUPE SPORT ABT LETTRES ECO	333		
BOURG. EST MEDIA ABT BIEN PUBLIC	223		
PITNEY B LOC MAF SITE B	183		
L'EST REPUBLICAIN 01/01-22/09	256		
CROS OCCI ADH W&H	340		
TERRITORIAL ACTEURS SPORT	127		
DALLOZ ABT JURISPORT 2021	311		
DALLOZ ABT JURISASSOCIATION 2021	275		
EDTS FATON ABT SPORT & VIE	50		
LAUTERBACH STOCK TROPHEES BRON	1 404		
ALPHAPUB STOCK OBJETS PROMOTIO	678		
ALPHAPUB STOCK CASQUETTES DARM	427		
YALOUZ STOCK SACS TOILE	761		
YALOUZ STOCK BONNETS 28/10/2020	255		
USEP39 JOJ 2020 SOLDE	4 040		
Total	10 750		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
REGION BFC SUB PASS JANV/AOUT	27 000		
DRDJSCS CLASSES P.COUBERTIN	15 000		
DRDJSCS DIAGNOSTIC SPORT&HANDI	11 100		
DISP MILIEU CARCERAL 2020	37 150		
AFDAS C.APPRENTI P.LETESSIER	6 000		
ETAT AIDE EMBAUCHE J-26	2 333		
CNOSF AIDE PST 2020 / ZOOM	867		
MMS SUB MAISONS SPORT SANTE	11 000		
Total	110 450		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	8
Total	9

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.754 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2.754 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- URSSAF FC RBT TROP VERSE	6 285	77200000
- URSSAF BOURGOGNE RBT TROP VERSE	1 213	77200000
Total	7 498	
Charges exceptionnelles		
- S.PAYE 2S19	1 496	67200000
- S.PAYE 2S19	34	67200000
Total	1 530	